

Un négationnisme presque parfait

Que signifie concrètement le négationnisme? Comment ce problème, devenu récurrent dans la négation des génocides des Juifs et des Arméniens, se manifeste-t-il en Belgique dans le cas du génocide des Tutsis? En quoi notre pays est concerné par ces actes qui violent l'identité et la mémoire des victimes et des rescapés d'un génocide? Et que faut-il faire pour combattre ce fléau?

MEHMET KOKSAL

« En décembre 2007, j'étais avec une amie dans le café Safari (devenu aujourd'hui l'Ambassadeur) lorsque "Camarade" m'a pris à partie, m'accusant de l'avoir traité d'Interahamwe [milice responsable du génocide rwandais NDLR]. Il m'a fait comprendre qu'il savait où j'habitais. Il a saisi une bouteille pour me frapper. Quelqu'un est intervenu et je suis partie. Selon plusieurs sources, il aurait joué un rôle lorsque la famille de mon ex-mari a été tuée en 1994 au Rwanda », raconte une Tutsi victime d'une « brutale agression post-génocide¹ ». La source de ce conflit? L'émergence d'un nouveau négationnisme qui vise à contester, au cœur même de la capitale européenne, le génocide des Tutsis au Rwanda.

Pour aborder le fond du problème, il convient d'abord d'expliquer brièvement ce qu'est le génocide rwandais, le négationnisme et en quoi nier un génocide représente un délit

portant directement atteinte au devoir de mémoire qui, de plus, met gravement en péril la sécurité publique en Belgique.

Le confort d'une définition légale

Le génocide fait l'objet d'une convention internationale, adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, qui offre le confort d'une définition légale. Mais ce n'est pas vraiment cette définition qui fait l'objet d'attaques de la part du militant négationniste. Celui-ci préfère en effet prendre appui sur une acception plus large et plus populaire du mot génocide en confondant volontairement cette notion avec des massacres de masse. Ainsi, comme tout massacre devient génocide (au sens médiatique), tout génocide (au sens légal) n'équivaut plus qu'à n'importe quel autre massacre, à une épuration culturelle, voire linguistique, diminuant ainsi l'ampleur du génocide attaqué. C'est ainsi qu'on peut

¹ Véronique Kiesel, « Brutale agression post-génocide », *Le Soir*, 4 mars 2009.

parfois entendre à Bruxelles le « génocide linguistique » commis par les Flamands sur les bourgeois francophones de la périphérie bruxelloise, le « génocide économique » perpétré contre les travailleurs lors de la récente crise mondiale, le « génocide culturel perpétré par la société capitaliste » du réalisateur italien Ettore Scola commentant la filmographie de Pasolini ou encore le « génocide culturel » dont parle Patrick Le Lay à propos de la politique linguistique française d'éradication du breton. Ce genre d'écarts linguistiques participe, consciemment ou non, à la banalisation des crimes de génocide et nourrit la machine à désinformation des militants négationnistes.

Le négationnisme n'est pas une opinion

Maintenant que le terme génocide est explicité, passons à la reconnaissance du génocide rwandais. De quoi parle-t-on lorsqu'on l'évoque ? Il s'agit, brièvement, d'un fait reconnu internationalement par le Tribunal pénal international pour le Rwanda qui fait référence au génocide perpétré, d'avril à juillet 1994, soit pendant près de cent jours, par le pouvoir rwandais Hutu Power (plus spécifiquement par la milice Akuzwa et ses alliés politiques Interahamwe et Impuzamugambi soutenus par le régime central Hutu Power au pouvoir à Kigali) contre les populations tutsies et hutues modérées du pays. Ce génocide débouchera sur la mort de centaines de milliers de personnes (entre huit cent mille et un million). Sur la base d'une planification nationale, les génocidaires avaient pour objectif de détruire la totalité d'un groupe ethnique minoritaire dans le pays (les Tutsis). Le négationnisme consiste à nier, à minimiser ou à justifier cette réalité.

Avant de poursuivre l'analyse, il convient de noter que le négationnisme n'est pas

l'expression d'une opinion ou l'application d'une méthodologie critique d'analyse historique. C'est une déformation, une falsification et une annulation de la réalité historique à des fins de propagande politique.

Dans le cas du génocide rwandais, ce négationnisme se manifeste sous plusieurs formes et, dans la partie qui suit, je vais tenter de décrire le contenu de la « boîte à outils » du parfait militant négationniste afin de fournir une grille de lecture permettant de décoder les propos négationnistes. Car quinze ans après les faits, le génocide des Tutsis au Rwanda fait toujours l'objet d'une importante campagne de désinformation visant à nier, à contester ou à minimiser l'ampleur ou la planification des massacres. Des conférences, des manifestations sont organisées ; des sites internet, des blogs et des forums en ligne sont alimentés dans le but de transformer cette réalité en fait imaginaire, contestée et contestable faisant partie d'un complot international visant à exterminer le groupe ayant justement perpétré le fait en question.

Pour quelles raisons ? Les motivations des négationnistes peuvent être multiples : justification des théories racistes, réhabilitation du régime Hutu Power, obtention de l'acquiescement des personnes inculpées, nationalisme au profit de sa propre communauté, nécessité de réagir contre un complot international.

Un lexique

Dans cette boîte à outils, on trouve d'abord un lexique de mots clés en langue nationale (le kinyarwanda) visant à imposer une certaine manière d'évoquer le sujet. Bien qu'il existe des termes comme « *jenoside* » (génocide), « *itsemba batutsi* » (extermination des Tutsis) ou « *itsemba bwoko* » (extermination ethnique), le négationniste

préfère parler d'« *intambara* » (la guerre) interethnique de 1994 au Rwanda en invoquant des arguments visant à « remettre les choses dans un contexte ». Quel contexte? Celui de la guerre civile bien entendu qui s'appuie sur la thèse d'une confrontation spontanée entre différentes tribus rwandaises débouchant sur des massacres de part et d'autre. Plutôt que de parler d'une politique d'extermination planifiée visant un groupe ethnique, le négationniste minimisera les massacres en concédant ultimement que « *abantu baricanyye* » (les gens se sont entre-tués).

Une autre manière d'utiliser le lexique négationniste consiste à déshumaniser les victimes en intimidant ou en insultant les membres de ce groupe. L'insulte la plus fréquente pour désigner les Tutsis sur internet est probablement le mot « *Inyenzi* » (les cancrelats), mais certains préfèrent d'autres mots comme « *Inzoka* » (les vipères), « *Bamuzuru* » (ceux qui ont de longs nez), « *Abashyondori* » ou « *Bamulefu* » (les grands de taille) ou encore « *Bagashaka buhake* » (ceux qui veulent maintenir un système esclavagiste).

Un phénomène complexe

Le négationnisme n'est pas toujours un phénomène bête et grossier facilement détectable par n'importe quel observateur étranger au sujet. Il est vrai que si un individu crie « *Inyenzi* » lors d'un débat public, il pourra facilement être démasqué comme étant un agitateur. Il existe aussi des expressions flagrantes de négationnisme: « Tout ça n'est que propagande, nos frères hutus condamnés injustement sont avant tout des victimes² » ou « L'idée que le gouvernement rwandais a planifié le génocide de la minorité tutsie en 1994 repose essentiel-

lement sur les déclarations des ennemis de ce gouvernement qui ont besoin d'un génocide afin de justifier l'acte final d'agression contre le Rwanda par ledit Front patriotique rwandais (FPR) et ses alliés³ ».

Il s'agit là sans doute d'expressions directes et provocatrices, mais elles s'accompagnent souvent de menaces et d'intimidations physiques à l'encontre des victimes ou des militants des droits humains. Cet acte parfois vulgaire et souvent intimidant vise volontairement à troubler l'ordre public dans le but d'instaurer un climat d'insécurité et de confusion permanent autour des victimes et des rescapés.

Un exemple très concret de ce type de dérapage en Belgique a été observé lors d'une conférence organisée le jeudi 16 mars 2006 par le Centre communautaire laïc juif (CCLJ) de Bruxelles à la suite de la projection du film *Rwanda, les collines parlent*. Pendant cette soirée, un groupe d'individus débarque dans la salle et ses membres se relayent pour débiter des propos négationnistes en « affirmant qu'il n'y avait pas eu un génocide des Tutsis en 1994 et que, bien au contraire, ce sont les Hutus qui ont été massacrés par les Tutsis dans une guerre menée de l'extérieur par le FPR ». De retour à leur place, ils ont continué à huer les orateurs. Ensuite, ils ont menacé et nargué des rescapés tutsis qui étaient assis calmement dans la salle pour suivre le débat. Un de ces négationnistes, s'adressant à Emmanuel Gatera, président de la section bruxelloise de l'association Ibuka, l'a menacé — en exécutant le geste de trancher la gorge — en kinyarwanda: « Ton tour de mourir est proche et tôt ou tard nous aurons ta peau⁴! »

Quand il n'arrive pas à saboter une commémoration, le négationniste sort de sa boîte un autre outil très efficace pour inverser les

2 Hugues Dorzée, « Le négationnisme du génocide tutsi sévit en Belgique », *Le Soir*, 5 avril 2008.

3 Chris Black, « Chris Black révèle les secrets du génocide rwandais », <http://www.r94.org/Chris_Black_english.html>.

4 Communiqué de presse du 20 mars 2006 du CCLJ.

rôles: le détournement d'une commémoration ou l'organisation d'une contre-manifestation. Qui dit manifestation, dit également usurpation des symboles et des dates historiques. La commémoration du génocide des Tutsis a lieu chaque année le 7 avril? Et bien le négationniste fera mieux en proposant sa contre-commémoration tous les 6 avril!

Un réseau associatif très actif

Le lobbying négationniste en Belgique s'appuie sur un large réseau associatif dont les dénominations apparaissent à première vue des plus respectables et démocratiques. C'est une démarche logique puisqu'il serait stupide de chercher une quelconque « association des négationnistes rwandais de Belgique ». Dans le paysage associatif rwandais, on trouve plutôt des vitrines négationnistes qui, officiellement, véhiculent des messages d'espoir pour l'Afrique, promettent le rétablissement de la dignité humaine au Rwanda, luttent contre l'impunité et l'injustice au Rwanda, se battent contre toutes les victimes de la haine ethnique ou représentent une société civile en exil. Ces associations de droit belge militent régulièrement pour « contextualiser » le génocide des Tutsis au Rwanda afin d'inverser les responsabilités et réhabiliter les dirigeants de l'ancien régime.

C'est ainsi, par exemple, que les négationnistes du Mouvement pour le rétablissement de la dignité humaine au Rwanda (MRDH) organisent à Bruxelles tous les 6 avril une « journée commémorative du déclencheur des massacres, et de toute l'horreur qui a suivi l'attentat contre l'avion présidentiel, et qui sont gravés à jamais dans nos mémoires⁵ ».

5 Appel à la commémoration du douzième anniversaire de l'attentat du 6 avril 1994 : rassemblement public autour du Palais de Justice de Bruxelles organisé par le Mouvement pour le rétablissement de la dignité humaine au Rwanda (MDHR).

Un monument controversé

Au début, des manifestations négationnistes de ce genre étaient organisées paradoxalement au pied même du monument « en mémoire des victimes du génocide » érigé dans la commune bruxelloise de Woluwe Saint-Pierre sur un rond-point au croisement de l'avenue Roger Vandendriessche, de l'avenue Jules César et de la rue Père Eudore Devroye. « Il s'agit d'un monument érigé par le ministère belge des Affaires étrangères, pendant le mandat de Louis Michel, en date du 8 juin 2004 [...]. Il ne s'agit pas d'une initiative de la commune. Notre commune a probablement été choisie parce qu'elle accueille l'ambassade du Rwanda et aussi parce qu'elle est jumelée depuis très longtemps avec le district de Ruyumba, anciennement Musambira », précise le cabinet du bourgmestre faisant fonction Willem Draps. Mais depuis l'inauguration du monument, la commune est régulièrement la cible des manifestants négationnistes qui profitent de la moindre imprécision pour brouiller les cartes.

Ainsi la légende au pied de ce monument laisse déjà la porte ouverte à l'interprétation. On peut y lire: « Twibuke Abacu Bazize Jenocide — En mémoire des victimes du génocide — Herinnering aan de slachtoffers van de volkenmoord — Rwanda 1994. *Sous le même ciel*, sculpteur: Tom Frantzen ».

Le « génocide rwandais » tel qu'indiqué sur le monument se réfère, pour les négationnistes, aux massacres des Hutus perpétrés par les hommes de Paul Kagame accusés d'ailleurs d'avoir provoqué l'élément « déclencheur des massacres », à savoir l'attentat contre l'avion présidentiel de Juvénal Habyarimana. Dans ce cas, la minimisation du génocide consiste à sauter un épisode central de la réalité (le génocide d'avril à juillet 1994) en se focalisant sur un élément véridique (attentat contre l'avion présiden-

tiel), mais non constitutif d'un génocide en tant que tel. L'idée est la suivante: les Tutsis ont abattu l'avion du président hutu pour plonger le pays dans le chaos; révoltée, la population a voulu spontanément venger sa mort en pensant de bonne foi tuer les traîtres à l'aide de machettes, mais les Tutsis ont commis alors le génocide tuant et expulsant les Hutus du pays. C'est ainsi que le discours négationniste transforme le bourreau en victime et la victime en bourreau. Cela ne blanchit pas le régime de Kagamé des crimes commis par le Front patriotique rwandais (FPR) après le génocide, mais ce n'est pas le sujet de cet article.

En mars 2007, fortement perturbée par ces dérapages, l'association CRB (Communauté rwandaise de Belgique) demande par écrit au bourgmestre de Woluwe Saint-Pierre de protéger le monument en rappelant que « les deux dernières années, votre commune a autorisé autour de la stèle commémorative du génocide des Tutsis des activités qui sont contraires à l'esprit qui a conduit à son érection ».

Des manifestations

En parlant de manifestation négationniste déviée, le Mouvement pour le rétablissement de la dignité humaine au Rwanda (MRDH) a introduit une demande de manifestation auprès de la commune de Bruxelles-Ville pour un rassemblement devant le Palais de Justice le 6 avril 2006. Mais la manœuvre sera cette fois dénoncée conjointement par l'association Ibuka – Mémoire et Justice et le Mrax aboutissant à une nouvelle interdiction de manifester. Dans sa lettre de mise en garde adressée au bourgmestre de Bruxelles, Freddy Thielemans, le Mrax note que « le rassemblement du MDHR [...] ne présage pourtant rien de bon. Vous constaterez, de manière

générale, qu'à aucun endroit, le document ne parle de génocide des Tutsis... il l'évacue pour des termes tels que "carnage", "massacres", "désastre", "drame", etc. Le génocide des Tutsis est véritablement nié. Particulièrement, leur texte présente l'assassinat du président Habyarimana comme le "déclencheur des massacres", laissant ainsi sous-entendre que c'est cet assassinat et non un plan génocidaire réfléchi par avance qui est à la source des meurtres de milliers de Tutsis... Le génocide des Tutsis est véritablement minimisé grossièrement. Somme toute, des procédés, contorsions et manœuvres que nous avons pour habitude de constater auprès des négationnistes d'autres génocides, tels ceux subis par les Juifs ou les Arméniens, par exemple ».

Ainsi, le négationnisme se manifeste plus fréquemment comme quelque chose de plus subtil et de plus élaboré où — sous prétexte d'une politique d'équidistance ou de défense d'une cause noble (les droits humains, le rétablissement de la mémoire, l'assistance à toutes les victimes...) — l'objectif recherché est en réalité la négation ou la minimisation de la réalité.

Les journalistes sont également fortement mis sous pression par ce genre de lobbying parfois difficile à déceler. Prenez par exemple l'association Avica, basée à Louvain-la-Neuve, dont les initiales signifient « Assistance aux victimes des conflits en Afrique centrale » et qui prône notamment la « réconciliation », la « défense des victimes des conflits » ou encore la « justice pour tous ». À première vue, rien de choquant car personne ne s'opposerait vraiment à ces concepts rassembleurs et à cette volonté d'assistance aux personnes en difficulté. Mais, à la lecture de la lettre de protestation écrite par le président d'Avica, Ndayisaba Élysée, et adressée au président du Conseil supérieur de l'audiovisuel et à l'administrateur général de la RTBF, on

comprend mieux le genre d'assistance dont elle s'occupe. « L'asbl Avica est profondément préoccupée par le reportage "Les génocidaires rwandais sont-ils parmi nous?", reportage réalisé par M^{me} Marianne Klaric, qui, ce 3 septembre 2008, ouvrira la quatrième saison de l'émission *Question à la une* présentée par Jean-Claude Defossé », pour passer ensuite à la théorie du double génocide: « Nous nous attendons à ce que le reportage [...] aborde une autre réalité essentielle du génocide rwandais, à savoir les actes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par les dirigeants du FPR avant, pendant et après le printemps 1994. »

L'argument du double génocide

Cet argument (génocide commis ou provoqué par les Tutsis contre les Hutus) développé à longueur de communiqués par les sympathisants de l'ancien régime rwandais est ce qu'on appelle la thèse du double génocide. Cette thèse se fonde sur deux dossiers judiciaires introduits, d'un côté, par la justice espagnole sur les crimes commis par les dirigeants du FPR et son bras armé l'Armée patriotique rwandaise (APR) en 1996 sur le territoire de l'ex-Zaïre (devenu République démocratique du Congo en 1997) contre des réfugiés hutus et, de l'autre côté, par la justice française sur les causes de l'attentat commis le 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel. En braquant le maximum d'attention sur ces dossiers judiciaires, l'objectif du militant négationniste est de prouver qu'il n'existe pas de consensus international pour qualifier les faits de « génocide » ou, à défaut, de retenir la thèse du double génocide.

À ce sujet, le livre *Noires fureurs, Blancs menteurs. Rwanda, 1990-1994* du journaliste d'investigation français, Pierre Péan, est devenu la « bible » des négationnistes hutus. Sa thèse?

C'est le Front patriotique rwandais qui a commis l'attentat du 6 avril 1994, cet attentat est l'élément déclencheur du génocide, le gouvernement français a tout fait pour éviter cette tragédie, mais les dirigeants du FPR ont continué à manipuler l'opinion publique via des relais médiatiques pour propager leur mensonge à l'échelle internationale. L'incohérence de l'argumentaire de Péan réside dans sa recherche obsessionnelle du complot justifiant le génocide car même en admettant que les hommes de Kagame ont effectivement commis l'attentat, faut-il en déduire que ce sont les dirigeants tutsis qui ont fourni les machettes à leurs bourreaux, qui ont planifié l'élimination systématique de leur propre population, qui ont propagé les discours de haine à travers les radios et la presse écrite? Non, évidemment et l'objectif de Pierre Péan saute aux yeux: réhabiliter la politique africaine de la France des années Mitterrand⁶, dénoncer la « propagande tutsie » basée sur une « culture du mensonge » innée chez eux pour finalement défendre mieux la thèse du double génocide.

Ce dérapage négationniste, ainsi que le double discours de la classe politique française, sera bien démonté et dénoncé par le journaliste français Patrick de Saint-Exupéry dans un de ses ouvrages consacrés au drame rwandais⁷.

La technique est généralement toujours la même: par la confrontation des sources contradictoires pour contester leur validité, la minimisation des données chiffrées (Péan cite le chiffre de deux cent quatre-vingt mille victimes tutsies contre un million de Hutus tués par le FPR), la réfutation des preuves en se focalisant entièrement sur des détails à contresens et par l'évocation des théories de complot contre

6 Le président français François Mitterrand était l'un des premiers défenseurs de la thèse du double génocide lors d'un discours public à Biarritz le 8 novembre 1994.

7 Patrick de Saint-Exupéry, *L'inavouable, la France au Rwanda*, Les Arènes, 2004.

la nation ou contre le peuple, un négationniste tente de démontrer que des faits établis n'ont jamais existé.

L'historien Yves Ternon compare la logique négationniste à « une variante du *witz yiddish* [blague juive] : "cela n'a jamais eu lieu; ce n'était pas si grave; ils l'ont bien cherché; ils l'ont bien mérité; s'il y a eu génocide, nous en sommes les victimes, mais nous avons la pudeur de ne pas en parler". Cette incohérence ne dérange pas les négationnistes puisqu'elle ajoute au trouble qu'ils veulent introduire pour accroître la confusion⁸ ».

Que faire ?

« Plusieurs facteurs expliquent le recyclage des thèses négationnistes aujourd'hui en Belgique. Premièrement, l'absence de lois réprimant le négationnisme du génocide des Tutsis, à l'instar de la loi de 1995 sur la négation de la Shoah. Deuxièmement, l'ouverture récente d'une enquête judiciaire en France à la suite de plaintes des rescapés du génocide contre les militaires de l'opération Turquoise, engendre visiblement une tentative de renverser les responsabilités, en créant la confusion dans l'opinion publique. Troisièmement, les sympathisants du Hutu Power, l'idéologie des proches du régime Habyarimana, cherchent à se réhabiliter en profitant de l'offensive éditoriale en cours. Dénoncés, déjà en avril 1995, époque à laquelle sous couvert de la messe de la cathédrale de Koekelberg ils se livraient à des manifestations négationnistes, de même, en avril 2005, ils organisaient une manifestation de profanation au mémorial du génocide installé à Woluwe-Saint-Pierre. En dépit d'un cadre adéquat d'éducation aux valeurs démocratiques

dans le pays d'accueil, les idéologues du Hutu Power continuent à soutenir des thèses racistes et antihumanistes, ils prospèrent dans la plus grande impunité en Belgique aujourd'hui. Ils seront à terme une menace pour des valeurs de tolérance et d'humanisme qui imprègnent la société belge », répond Placide Kalisa, ex-président d'Ibuka Belgique, dans une carte blanche publiée dans le quotidien *Le Soir*⁹.

Le législateur belge sera de toute manière amené à prendre position au fur et à mesure que les actes et les discours se propageront sur le territoire. En plus de la diffusion d'une idéologie politique nauséabonde, ces actes mettent gravement en péril l'ordre public et la sécurité des rescapés ou des militants antinégationnistes. Indépendamment des prétentions électoralistes, il convient surtout d'adopter une logique et un discours clairs sur la répression des discours et des manifestations à caractère négationniste afin de ne pas sombrer dans une hiérarchisation des victimes ou, pire, glisser vers une approbation des discours minimisant les crimes de génocide reconnus par la communauté internationale sous prétexte de neutralité. Tout simplement parce que le négationnisme n'est pas un acte isolé et inoffensif, « c'est un acte délibéré de destruction de la mémoire. La négation d'un génocide blesse une communauté et mutile le souvenir. Elle interrompt le processus de cicatrisation des blessures : de génération en génération, la souffrance est reconduite, de plus en plus vive¹⁰ ». ■

⁸ Yves Ternon, *Guerres et génocides au XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 2007.

⁹ Placide Kalisa, « Les enjeux de la négation du génocide des Tutsis », *Le Soir*, 10 avril 2006.

¹⁰ Barbara Lefebvre et Sophie Ferhadjian, *Comprendre les génocides du XX^e siècle : comparer-enseigner*, éditions Bréal, 2007.